

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 17/12/2012

Excusé : PHILIBERT

CFE(COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES)

Suite à la sortie des rôles de Cotisation Foncière des entreprises il a été constaté par la Direction Générale des Finances publiques une augmentation importante de la CFE 2012 pour certaines d'entre elles, en conséquence donne la possibilité aux communes ou aux communautés de communes de prendre une délibération pour déterminer le niveau de la base de calcul, dans notre cas la décision sera prise par la Communauté de Communes de la Raye.

TARIFS COMMUNAUX

Modifications apportées aux tarifs de location de la salle communale à compter du 1/1/2013

SALLE COMMUNALE	PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS MONTVENDRE		PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS HORS MONTVENDRE	
	1 salle	2 salles	1 salle	2 salles
Soirée privée Samedi 8 h au dimanche 20 h	120.00	150.00	300.00	400.00
Journée de 8 heures à 20 heures Ou 20 heures à 8 heures	90.00	130.00	200.00	300.00
Loto, belote.....	gratuit		150.00	200.00
Assemblée Générale	gratuit		100.00	
Réunion sauf associations	50.00		100.00	
Apéritif limité à 3 heures	30.00		60.00	
Repas associations	60.00		120.00	
Gym, danse etc... Par 10 séances A partir de la 11 ^{ème}	7.00 / séance 3.00 / séance		14.00 /séance 6.00/séance	
CAUTION	300.00		300.00	

TARIFS CIMETIERE

COLUMBARIUM

Le columbarium est situé dans l'agrandissement du cimetière, il comprend 12 cases qui peuvent recevoir chacune une ou deux urnes cinéraires de 18 à 20 cm de diamètre et d'une hauteur maximum de 30 cm. Un règlement du columbarium et du jardin du souvenir sera établi et un registre pour le jardin du souvenir sera conservé en mairie.

✚ Concession 50 ans	300 €
✚ Concession 30 ans	200 €
✚ Concession 15 ans	150 €
✚ Plaque par famille	60 €

Jardin du souvenir :

✚ Plaque sur la stèle	30 €
-----------------------	------

Concession cimetière (rappel)

✚ Concession perpétuelle	115 € le m2
✚ Concession trentenaire	45 € le m2

LE COVOITURAGE

Le Département de la Drôme, le Département de l'Ardèche et Valence Romans déplacements ont adopté un schéma directeur de covoiturage.

Trois axes d'intervention :

- ✚ L'aménagement d'aires de covoiturage,
- ✚ Un site internet www.ecovoiturage0726.fr pour favoriser la mise en relation des personnes
- ✚ Des animations pour sensibiliser les drômois à ce mode de déplacement

La communauté de Communes de la Raze en charge de ce dossier en relation avec le Département de la drôme a retenu l'emplacement suivant :

- ✓ Au rond-point de Montvendre, contre allée à droite de la D538.

FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'IRRIGATION

Un nouveau syndicat dénommé "Syndicat d'irrigation drômois (SID) c'est la fusion de 8 syndicats d'irrigation dont le SISEV.

Le siège est fixé à St Marcel-Les-Valence.

Le SID assure l'exploitation des réseaux d'irrigation collective, la gestion administrative, juridique et comptable, la production électrique, les nouveaux équipements qui peuvent être créés, des prestations pour les collectivités.

Les représentants sont : CHOVIN Léo et SAYN Pierre

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CREST

Les travaux sont réalisés à 90 %, à ce jour il reste à effectuer l'enrobé et certaines parties de béton désactivé.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Le travail de numérotation des voies et la géolocalisation des maisons d'habitation débutera en fin d'année par Signa Concept.

FLEURISSEMENT

Le conseil envisage de transformer le bassin près du multiservices en jardinière, pour la simple raison que celui-ci ne fonctionne pas correctement.

LOTISSEMENT LES RESIDENCES DU PARC

A la création de ce lotissement une bande de terrain de 1 m x 80 m avait été réservé pour implanter une passerelle pour accéder au lotissement Rioussel, côté Sud par un chemin piétonnier. Compte tenu de la mise en vente de la maison jouxtant cette bande de terre, Monsieur SERVIAN propose au conseil de vendre cette parcelle au futur acquéreur. Le conseil accepte cette proposition. Le prix sera défini en temps voulu.

EDUCATION-RYTHME SCOLAIRE

Prochainement, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur les rythmes scolaires, à savoir, classe le mercredi ou le samedi matin et comment envisager la prise en charge des enfants à 16 heures.

EMPLOI AVENIR

Mme VASSELIN propose d'envisager un contrat emploi avenir au niveau du service technique.

RESTAURANT SCOLAIRE-SURVEILLANCE

Un agent de la commune sera mis à disposition du restaurant scolaire dès que le secrétariat aura eu connaissance du nombre d'enfants inscrits pour la semaine suivante,

MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS

Il a été rajouté au contrat d'entretien le photocopieur de l'école maternelle à raison de 29 € par trimestre pour 4250 pages.